

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON  
COMTÉ DE RICHMOND**

Lundi, le 06 juin 2022 sous la présidence du maire, Monsieur Adam Rousseau, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue au centre communautaire France-Gagnon-Laprade. La réunion débute à 19h00.

Sont présents Madame la Conseillère : Cheryl Labrie  
Messieurs les Conseillers : Karl Frappier  
Claude Paulin  
Alexandre Roy  
Michel Frappier  
René Lapierre

La directrice générale et greffière-trésorière Sylvie Champagne  
La directrice des services municipaux et greffière-trésorière adjointe : Jacynthe Bourget

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé.

Il y a 10 personnes présentes à cette séance.

---

\*\*\* Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

\*\*\* **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Adam Rousseau, souhaite la bienvenue à tous.

\*\*\* **RÉGULARITÉ, CONVOCATION, CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

**PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

\*\*\* La réunion débute par un moment de réflexion, lequel texte est lu par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy.

- 1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;
- 2.0 Régularité, convocation, constat de quorum;
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Procès-verbaux :
  - 4.1 Adoption du procès-verbal du 02 mai 2022;
- 5.0 MRC :
  - Info 5.1 Suivi de la rencontre du 18 mai 2022;
- 6.0 Correspondance:
  - 6.1 Conseil régional de l'environnement de l'Estrie;
  - 6.2 Adoption du bordereau de correspondance du 25 avril au 27 mai 2022;
- 7.0 Administration générale :
  - Info 7.1 Rapport du maire;
  - 7.2 Diffusion du rapport du maire;
  - Info 7.3 Rapport de la directrice générale – gestion contractuelle;
  - Info 7.4 Rapport de formation obligatoire des élus;
  - Info 7.5 Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 mai 2022;

- 8.0 Période de questions (15 minutes);
- 9.0 Sécurité publique:
- 10.0 Travaux publics :
  - 10.1 Programme d'aide à la voirie locale – projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux;
  - 10.2 Pavage à l'intersection des rues Simard et Labbé;
  - 10.3 Lettre d'entente – nomination du chef d'équipe en remplacement de l'inspectrice en bâtiment, en environnement et aux travaux publics pour une période indéterminée;
  - 10.4 Lettre d'entente – création d'un poste temporaire de journalier opérateur;
  - 10.5 Projet de pavage sur les rues Letendre et partie de la rue Simard;
  - 10.6 Politique d'épandage d'abat-poussière;
  - 10.7 Avis de motion, dépôt et présentation d'un projet de règlement concernant les entrées charretières et les ponceaux;
  - 10.8 Décompte numéro 7 – construction d'une structure d'entreposage de sable et sels sur fondation en béton;
  - 10.9 Abat poussière;
  - 10.10 Marquage de la chaussée;
  - 10.11 Appel d'offres public – aménagement de trottoir et traverse piétonnière;
- 11.0 Hygiène du milieu :
  - 11.1 Affectation à la réserve financière – réseau d'égout;
  - 11.2 Plan d'action et sa mise en œuvre pour le respect de la norme en phosphore;
  - 11.3 Mécanisme des portes du barrage ;
  - 11.4 Composantes pour les appareils ultrasons Pulsar;
  - 11.5 Entente relative à des travaux d'entretien entre la Municipalité et le Jardin des Sages;
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
  - 12.1 Achat des lots 4 099 687 et 4 100 489 du cadastre du Québec;
  - 12.2 Bail de location de terrain;
  - 12.3 Droit de passage du Club Quad du Val St-François;
  - 12.4 Permission de chasser;
  - 12.5 Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme;
  - 12.6 Colloque d'économie circulaire;
- 13.0 Loisirs et culture:
  - 13.1 Soumission - programme Nouveaux Horizons;
- 14.0 Comptes soumis pour approbation;
- 15.0 Affaires nouvelles :
- 16.0 Période de questions (15 minutes) :
- 17.0 Ajournement de la séance au 13 juin 2022 à 19h00.

### **153-06.2022 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

**QUE** le point 10.8 Décompte numéro 7 – construction d'une structure d'entreposage de sable et sels sur fondation en béton soit reporté.

**ET QUE** l'ordre du jour soit adopté avec le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTION : 6 POUR**

**154-06.2022 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 02 MAI 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal du 02 mai 2022 avant ce jour et déclare en avoir pris connaissance ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 02 mai 2022 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTION : 6 POUR**

\*\*\*

**5.1 SUIVI DE LA RENCONTRE DU 18 MAI 2022 – MRC**

Monsieur le maire mentionne que Monsieur Claude Paulin a été nommé représentant au COGESAF. Le MTQ a demandé un avis de conformité pour la réalisation des travaux à l'intersection du 2<sup>e</sup> rang et de la route 249. La MRC a demandé la prolongation du programme PRABAM.

**155-06.2022 6.1 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESTRIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la correspondance du 26 mai 2022 du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie quant à la campagne annuelle de « membership »;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton renouvelle son statut de membre du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie et autorise le paiement de la cotisation annuelle de 50,00\$ excluant taxes.

**ADOPTION : 6 POUR**

**156-06.2022 6.4 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE DU 25 AVRIL AU 27 MAI 2022**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier, appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 25 avril au 27 mai 2022.

**ADOPTION : 6 POUR**

\*\*\*

**7.1 RAPPORT DU MAIRE**

**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON  
RAPPORT DU MAIRE 2021**

Citoyenne(s) et citoyen(s)

En vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal, il me fait plaisir de vous informer des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année se terminant le 31 décembre 2021 et des principales orientations pour l'année 2022.

**RÉSULTATS FINANCIERS 2021**

Les états financiers au 31 décembre 2021 révèlent des revenus de 4 668 955\$, des dépenses incluant les activités d'investissement pour 3 556 714\$ et l'application des

affectations ou réserves à des fins fiscales pour 539 839\$, justifiant un excédent de 572 402\$.

La firme de vérification Raymond Chabot Grant Thornton certifie que les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021, tel que résumé lors du dépôt desdits résultats le 04 avril 2022.

#### PRINCIPALES RÉALISATIONS – ANNÉE 2021

- Travaux de remplacement d'une conduite en TTOG à l'intersection des rues Simard et Labbé ainsi que des travaux de réhabilitation de la chaussée pavée sur une distance d'environ 3,4 sur le rang 6 au coût de 1 546 169\$ dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.
- Construction d'une structure d'entreposage de sable et sels sur fondation de béton à la suite de l'obtention d'une subvention de 619 680\$ dans le cadre du programme RECIM.
- Travaux de voirie et de pavage sur les rues Danny, Paquet et une partie de la rue St-Pierre dont les coûts sont assumés par les propriétaires.
- Investissement en gravier pour 54 318,76\$ (coût net) dans différents chemins municipaux.
- Réparation d'asphaltage sur différents chemins municipaux pour 49 040,05\$ (coût net), dont 20 000\$ subventionné par le député du comté de Richmond.
- Achat d'un chargeur sur roues dont la location-achat est assumée par le contrat de déneigement avec le ministère des Transports.
- Achat des lots 4 099 687 et 4 100 489 au montant de 430 000\$. Ces terrains contigus au périmètre urbain sont prévus à des fins de réserve foncière.
- Installation d'une borne électrique au centre communautaire France-Gagnon-Laprade au coût de 10 280,02\$ (coût net).
- Signature d'un contrat d'une durée de 3 ans avec la compagnie Aquatech pour la surveillance et entretien du réseau d'égout au cout total de 99 227,20\$ pour les années 2022, 2023 et 2024.
- Intégration d'un nouveau conseil municipal à la suite des élections municipales de novembre 2021.
- Signature d'une entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture avec la Ville de Windsor échéant le 31 décembre 2025.

#### ORIENTATIONS 2022

Le conseil municipal annonce les principales orientations pour la prochaine année tout en assurant le bon fonctionnement de la municipalité et particulièrement des finances en respectant la capacité de payer des contribuables :

- Appel d'offres public pour réaliser des travaux de voirie et de pavage sur le 2<sup>e</sup> rang Est et Ouest dans le cadre du programme PAVL.
- Appel d'offres public pour réaliser des travaux d'égout et de pavage sur une partie de la rue du Parc dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.
- Réaménagement du parc des Pionniers à la suite de l'annonce d'une subvention de 825 195\$ du programme MEES (en préparation de plans et devis pour le processus d'appel d'offres et de demande d'approbation d'un règlement d'emprunt).
- Appel d'offres pour la réalisation d'une traverse piétonne sur la rue de l'Église, propriété du ministère des Transports à la suite de l'annonce d'une subvention dans le cadre du programme TAPU.
- Rénover la rampe d'accès pour personne à mobilité réduite au centre communautaire France-Gagnon-Laprade à la suite de l'annonce d'une subvention dans le cadre du programme Nouveaux Horizons.

- Améliorer le terrain de soccer près de l'école Arc-en-Ciel à la suite de l'annonce d'une aide financière dans le cadre du programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives.de petite envergure.
- Poursuite des investissements quant au rechargement de gravier, creusement de fossés, débroussaillage et rapiéçage sur certains chemins municipaux.
- Poursuivre le projet du réaménagement des bureaux municipaux dans le cadre de l'annonce d'une aide financière du programme PRABAM.
- Appel d'offres pour la vidange, le transport et disposition des boues des fosses septiques.
- Appel d'offre pour la collecte, le transport et l'enfouissement des matières résiduelles.
- Analyse du développement résidentiel et industriel de la municipalité.

Adam Rousseau  
Maire

## **157-06.2022 7.2 DIFFUSION DU RAPPORT DU MAIRE**

Après dépôt par Monsieur le maire, Adam Rousseau, de son rapport 2021, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers que ledit rapport soit publié dans la revue municipale de juin 2022 et sur le site internet de la Municipalité.

**ADOPTION : 6 POUR**

### **\*\*\* 7.3 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – GESTION CONTRACTUELLE**

La directrice générale dépose le rapport 2021 portant sur la gestion contractuelle en vertu du règlement 2019-242.

### **\*\*\* 7.4 RAPPORT DE FORMATION OBLIGATOIRE DES ÉLUS**

La directrice générale dépose le rapport de formation obligatoire des élus.

### **\*\*\* 7.5 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 31 MAI 2022**

La directrice générale résume le rapport des activités de fonctionnement au 31 mai 2022. Les revenus sont de 2 803 149,13\$ comparativement à un budget de 3 922 695,00\$. Les dépenses sont de 1 481 302,70\$ sur un budget de 3 551 945,00\$. Les immobilisations sont de 668 020,39\$ versus un budget de 275 750,00\$, ce qui représente un excédent de 653 826.04\$.

### **\*\*\* 8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

1<sup>e</sup> Madame Marie-Ève Frappier questionne les travaux de l'intersection du 2<sup>e</sup> rang et la route 249 et le rechargement du gravier dans le 5<sup>e</sup> rang ouest. Monsieur le maire répond.

2<sup>e</sup> Madame France Lehoux mentionne qu'il est difficile de rejoindre le service de voirie. Monsieur le maire répond.

### **\*\*\* 9.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet n'est traité.

**158-06.2021 10.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

**CONSIDÉRANT QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

**CONSIDÉRANT QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

**CONSIDÉRANT QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

**CONSIDÉRANT QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement ;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement ;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles ;

**CONSIDÉRANT QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

**CONSIDÉRANT** la correspondance du ministre des Transports en date du 15 mars 2022 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité que le

conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton approuve les dépenses d'un montant de 34 902,44\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTION : 6 POUR**

**159-06.2022 10.2 PAVAGE À L'INTERSECTION DES RUES SIMARD ET LABBÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de remplacement d'une conduite en tuyau de tôle ondulée galvanisée (TTOG) ont été finalisés à l'automne 2021 et que le pavage n'a pu être effectué ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une soumission pour le pavage de l'intersection des rues Simard et Labbé ;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du Comité des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission du 14 avril 2022 de David Leblond inc. au montant de 16 656,43\$ incluant les taxes pour le pavage de l'intersection des rues Simard et Labbé;

**ET QUE** cette dépense soit assumée par le programme TECQ 2019-2023.

**ADOPTION : 6 POUR**

**160-06.2022 10.3 LETTRE D'ENTENTE – NOMINATION DU CHEF D'ÉQUIPE EN REMPLACEMENT DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENTS, EN ENVIRONNEMENT ET AUX TRAVAUX PUBLICS POUR UNE DURÉE INDÉTERMINÉE**

**CONSIDÉRANT** les termes de la résolution 115.04.2022 ;

**CONSIDÉRANT** la demande du 23 mars 2022 du chef d'équipe aux travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller René Lapierre, appuyé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le comité de la partie patronale à signer la lettre d'entente – nomination du chef d'équipe en remplacement de l'inspectrice en bâtiments, en environnement et aux travaux publics pour une durée indéterminée;

**ET QUE** cette lettre d'entente soit rétroactive au 23 mars 2022.

**ADOPTION : 6 POUR**

**161-06.2022 10.4 LETTRE D'ENTENTE – CRÉATION D'UN POSTE TEMPORAIRE DE JOURNALIER OPÉRATEUR**

**CONSIDÉRANT** les termes de la résolution 111-04.2022 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers

d'autoriser le comité de la partie patronale à signer la lettre d'entente – création d'un poste temporaire de journalier opérateur.

**ADOPTION : 6 POUR**

**162-06.2022 10.5 PROJET DE PAVAGE DES RUES LETENDRE ET PARTIE DE LA RUE SIMARD**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une demande de certains citoyens des rues Letendre et partie de la rue Simard à l'effet de débiter des démarches pour une évaluation préliminaire des coûts pour le pavage de ces rues ;

**CONSIDÉRANT QU'**une rencontre avec les propriétaires concernés a eu lieu le 09 mai 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a préparé les documents nécessaires à un processus de règlement d'emprunt décrétant la confection des plans et devis pour des travaux de pavage sur les rues Letendre et partie de la rue Simard ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet de règlement compte quatorze (14) personnes habiles à voter ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité reçoit le 24 mai 2022, une correspondance de neuf (9) personnes habiles à voter demandant de ne pas encourir de coûts pour les plans et devis ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers de ne pas donner suite à un processus de règlement d'emprunt décrétant la confection des plans et devis pour des travaux de pavage sur les rues Letendre et partie de la rue Simard.

**ADOPTION : 6 POUR**

\*\*\* Monsieur le Conseiller Michel Frappier commente le dossier.

**163-06.2022 10.6 POLITIQUE D'ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la version finale de la politique d'épandage d'abat-poussière ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier, appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie et adopté à la majorité des conseillers d'adopter la politique d'épandage d'abat-poussière ;

**QUE** celle-ci soit diffusée sur le site internet de la Municipalité et soit résumée dans la revue municipale de juin 2022.

**ADOPTION : 6 POUR**

\*\*\* Messieurs les Conseillers Karl Frappier et Michel Frappier expliquent la politique.

**164-06.2022 10.7 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTRÉES CHARRETIÈRES ET LES PONCEAUX**



Monsieur le Conseiller Alexandre Roy donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption le règlement 2022-289 concernant les entrées charretières et les ponceaux.

Le projet de règlement se résume comme suit : il vise à établir les règles d'installation, d'entretien et de remplacement de ponceaux dans l'emprise municipale et les règles de construction et d'entretien des entrées charretières donnant accès à un immeuble.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil et déposée le tout conformément à la loi.

Copie dudit règlement sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville au moins 72 heures avant son adoption. Des copies seront disponibles pour consultation à la salle du conseil préalablement à l'assemblée où son adoption sera prévue.

\*\*\*

### **10.8 DÉCOMPTE NUMÉRO 7 – CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE D'ENTREPOSAGE DE SABLE ET SELS SUR FONDATION EN BÉTON**

Ce point est reporté.

### **165-06.2022 10.9 ABAT POUSSIÈRE**

**CONSIDÉRANT** les termes de la résolution 080-03.2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la correspondance du 31 mai 2022 de la compagnie Somavrac confirmant l'augmentation de 10% de leur tarif à compter du 19 mai 2022 devant la flambée inattendue du prix de l'essence et de la matière première;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser une dépense supplémentaire de 1 540,00\$ excluant les taxes pour l'épandage d'environ 55 000 litres de chlorure de calcium liquide.

**ADOPTION : 6 POUR**

### **166-06.2022 10.10 MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu deux (2) soumissions pour le marquage de la chaussée, à savoir ;

	Prix ligne de rive (sans taxes)	Prix ligne centrale (sans taxes)
Marquage Traçage Québec	0,25\$/m.l.	0,30\$/m.l.
Publiforme	0,33\$/m.l.	0,40\$/m.l.

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité de voirie ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de la compagnie Marquage Traçage Québec pour le marquage sur les rangs 4 et 6, aux endroits où il n'y a plus de marquage, de la ligne centrale au tarif de 0,30\$ du mètre linéaire et des deux lignes de rive au tarif de 0,25\$ du mètre linéaire.

**ADOPTION : 6 POUR**

**167-06.2022 10.11 APPEL D'OFFRES PUBLIC – AMÉNAGEMENT DE TROTTOIR ET TRAVERSE PIÉTONNIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance du devis technique concernant les travaux d'aménagement de trottoir et traverse piétonnière sur une partie de la rue de l'Église ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers de lancer un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement de trottoir et traverse piétonnière ;

**ET QUE** cette dépense soit assumée par le programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains.

**ADOPTION : 6 POUR**

**168-06.2022 11.1 AFFECTATION À LA RÉSERVE FINANCIÈRE - RÉSEAU D'ÉGOUT**

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts reliés à l'entretien du réseau d'égout sanitaire sont facturés aux utilisateurs;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport financier 2021 présente un surplus de 7 737,97\$ pour l'entretien du réseau d'égout sanitaire ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale greffière-trésorière à transférer une somme de 7 737,97\$ à la réserve financière « Réseau d'égout ».

**ADOPTION : 6 POUR**

\*\*\* Monsieur le maire explique cette réserve.

**169-06.2022 11.2 PLAN D'ACTION ET SA MISE EN ŒUVRE POUR LE RESPECT DE LA NORME EN PHOSPHORE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance du plan d'action et sa mise en œuvre pour le respect de la norme en phosphore; lequel plan d'action a été préparé par la compagnie Aquatech;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du Comité d'hygiène;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton approuve les détails du plan d'action et sa mise en œuvre pour le respect de la norme en phosphore ;

**ET QUE** cette résolution et le plan d'action soit transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ADOPTION : 6 POUR**

\*\*\* Monsieur le Conseiller Claude Paulin commente ce dossier.

**170-06.2022 11.3 MÉCANISME DES PORTES DU BARRAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance du 20 avril 2022 de l'Association du lac Tomcod ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association du lac Tomcod a transmis une soumission pour modifier le mécanisme des portes du barrage ;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 10 000\$ est réservé au budget 2022 pour des dépenses reliées à la protection du petit lac Saint-François ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser un remboursement de 769,76\$ à l'Association du lac Tomcod pour la modification du mécanisme des portes du barrage, sur présentation d'une facture ;

**ET QUE** cette dépense soit imputée au poste comptable 02.470.00.970 « Contribution Association du lac Tomcod ».

**ADOPTION : 6 POUR**

**171-06.2022 11.4 COMPOSANTES POUR LES APPAREILS ULTRASONS PULSAR**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la résolution 11-20220511 de l'Association du lac Tomcod ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association du lac Tomcod a transmis une soumission pour 3 composantes pour les appareils ultrasons Pulsar ;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 10 000\$ est réservé au budget 2022 pour des dépenses reliées à la protection du petit lac Saint-François ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser un remboursement de 6 230,24\$ à l'Association du lac Tomcod pour l'achat de 3 composantes pour les appareils ultrasons Pulsar, sur présentation d'une facture ;

**ET QUE** cette dépense soit imputée au poste comptable 02.470.00.970 « Contribution Association du lac Tomcod ».

**ADOPTION : 6 POUR**

**172-06.2022 11.5 ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LE JARDIN DES SAGES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance du projet d'entente relative à des travaux d'entretien pour le jardin communautaire entre la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton et le Jardin des Sages ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton annonce son accord à l'effet que soit conclue cette entente pour l'entretien du jardin communautaire ;

**ET QUE** le maire, Monsieur Adam Rousseau et la directrice générale greffière-trésorière, Madame Sylvie Champagne soient autorisés à signer le document donnant effet aux présentes.

**ADOPTION : 6 POUR**

**173-06.2022 12.1 ACHAT DES LOTS 4 099 687 ET 4 100 489 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** le 28 mars 2022, la municipalité a acheté l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 4 099 687 et 4 100 489 du Cadastre du Québec (ci-après : l'immeuble) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la transaction a été repoussée pour des raisons administratives hors de contrôle du vendeur ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers :

**D'**assumer les taxes échues du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 28 mars 2022 sur les lots 4 099 687 et 4 100 489 du Cadastre du Québec.

**ADOPTION : 6 POUR**

**174-06.2022 12.2 BAIL DE LOCATION DE TERRAIN**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est propriétaire des lots 4 099 687 et 4 100 489 depuis le 28 mars 2022, lesquels lots ont été acquis de M. Denis Vigneault ;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'achat prévoit que la Municipalité reconnaît avoir reçu copie du bail signé le 01 janvier 2019 entre la Ferme Val-St-François inc. et M. Denis Vigneault et verra à respecter les détails dudit bail, lequel vient à échéance le 31 décembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la demande de Ferme Val-St-François en date du 24 août 2021 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'informer Ferme Val-St-François que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte de prolonger ce bail jusqu'au 31 décembre 2024, aux mêmes conditions ;

**QUE** le maire, Monsieur Adam Rousseau et la directrice générale greffière-trésorière, Madame Sylvie Champagne soient autorisés à signer un nouveau bail donnant effet aux présentes ;

**ET QU'**une rencontre soit prévue entre les parties au début de l'année 2024.

**ADOPTION : 6 POUR**

**175-06.2022 12.3 DROIT DE PASSAGE CLUB QUAD DU VAL ST-FRANÇOIS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est propriétaire des lots 4 099 687 et 4 100 489 depuis le 28 mars 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la demande de droit de passage du Club Quad MRC Val-St-François du 25 septembre 2021;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'informer le Club Quad MRC Val-St-François que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton autorise un droit de passage sur une partie des lots 4 099 687 et 4 100 489 aux conditions suivantes :

- Un contrat de droit de passage est signé annuellement entre les parties ;
- Le trajet est défini annuellement selon un plan à être déposé par le Club Quad MRC Val-St-François ;
- Le Club Quad MRC Val-St-François doit déposer annuellement une preuve d'assurance;

**ET QUE** le maire, Monsieur Adam Rousseau et la directrice générale greffière-trésorière, Madame Sylvie Champagne soient autorisés à signer les documents donnant effet aux présentes.

**ADOPTION : 6 POUR**

**176-06.2022 12.4 PERMISSION DE CHASSER**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est propriétaire des lots 4 099 687 et 4 100 489 depuis le 28 mars 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance d'une demande de permission de chasser en date du 20 octobre 2021 sur lesdits lots ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller René Lapierre, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'informer le demandeur que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton ne donne pas suite à cette demande.

**ADOPTION : 6 POUR**

**177-06.2022 12.5 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Sylvain Laroche a remis sa démission à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT QU'**un 3<sup>e</sup> poste de membre demeure vacant ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que Messieurs Jimmy Couture et Steven Morrissette soient nommés membres du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux (2) ans échéant le 31 mars 2024.

**ADOPTION : 6 POUR**

**178-06.2022 12.6 COLLOQUE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur le Conseiller René Lapierre se montre intéressé à assister au colloque d'économie circulaire du 01 et 02 juin 2022 organisé par Environnement Estrie ;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais d'inscription sont de 95,00\$ incluant les taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser Monsieur le Conseiller René Lapierre à assister à cette formation ;

**ET QUE** la Municipalité assume les frais d'inscription et que les frais afférents lui soient remboursés.

**ADOPTION : 6 POUR**

\*\*\* Monsieur le maire commente le prix reçu concernant la fête du 24 juin.

**179-06.2022 13.1 SOUMISSION - PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS**

**CONSIDÉRANT** l'annonce d'une subvention de 17 234\$ du programme Nouveaux Horizons permettant l'installation d'une nouvelle rampe d'accès au centre communautaire France-Gagnon-Laprade ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une soumission ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission du 13 mai 2022 de Rénove & Fils inc. au montant de 17 990,00\$ excluant les taxes pour l'installation d'une nouvelle rampe d'accès en béton armé de 60 pouces par 32 pieds avec rampe en aluminium pour personne à mobilité réduite.

**ADOPTION : 6 POUR**

**COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION**  
**COMPTES A PAYER DU 03 MAI AU 05 JUIN 2022**

<b>N° déboursé</b>	<b>N° chèque</b>	<b>Lot</b>	<b>Date</b>	<b>N° fourn.</b>	<b>Nom</b>	<b>Montant</b>
202200307 (C)	9690	I	2022-05-04	1527	AGRITEX RICHMOND	53 663,02 \$
202200308 (C)	9691		2022-05-09	24	BELL Canada	706,79 \$
202200309 (C)	9692		2022-05-12	37	HYDRO-QUEBEC	1 397,07 \$
202200310 (C)	9693		2022-05-12	51	BELL MOBILITE	96,50 \$
202200311 (C)	9694	I	2022-05-09	37	HYDRO-QUEBEC	2 193,94 \$
202200312 (I)	9695	I	2022-05-20	37	HYDRO-QUEBEC	502,65 \$
202200313 (A)					annulé	
202200314					annulé	
<b>Total des paiements</b>						<b>58 559,97 \$</b>

**COMPTES A PAYER SÉANCE DU 06 JUIN 2022**

<b>N° déboursé</b>	<b>N° chèque</b>	<b>Lot</b>	<b>Date</b>	<b>N° fourn.</b>	<b>Nom</b>	<b>Montant</b>
202200315 (I)	9730		2022-06-07	18	L'ETINCELLE	467,72 \$
202200316 (I)	9745		2022-06-07	21	RESSORTS CHARLAND (SHERB) INC.	949,13 \$
202200317 (I)	9702		2022-06-07	24	BELL Canada	697,96 \$
202200318 (I)	9720		2022-06-07	34	FEDERATION QUEBECOISE MUNICIPALITES	12 987,37 \$

202200319 (I)	9735	2022-06-07	40	MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS	68 180,66 \$
202200320 (I)	9740	2022-06-07	41	PETITE CAISSE	376,90 \$
202200321 (I)	9742	2022-06-07	42	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	87,33 \$
202200322 (I)	9753	2022-06-07	53	SUPERIEUR PROPANE INC.	736,71 \$
202200323 (I)	9750	2022-06-07	101	SGMR DU VAL-SAINT-FRANCOIS	784,03 \$
202200324 (I)	9761	2022-06-07	117	VISA DESJARDINS	40,53 \$
202200325 (I)	9743	2022-06-07	128	POMPES R. FONTAINE -	4 464,64 \$
202200326 (I)	9760	2022-06-07	135	VILLE DE WINDSOR	35 785,97 \$
202200327 (I)	9734	2022-06-07	143	MINISTRE DES FINANCES	105 084,00 \$
202200328 (I)	9719	2022-06-07	167	EXCAVATION R. TOULOUSE & FILS INC.	226,95 \$
202200329 (I)	9703	2022-06-07	173	CABLE-AXION INC.	383,69 \$
202200330 (I)	9723	2022-06-07	201	GREAT WEST	3 778,16 \$
202200331 (I)	9731	2022-06-07	233	LOCATION WINDSOR	97,75 \$
202200332 (I)	9721	2022-06-07	275	FONDS INFORMATION sur le territoire	35,00 \$
202200333 (I)	9747	2022-06-07	276	REVENU DU Canada	5 381,26 \$
202200334 (I)	9746	2022-06-07	277	RETRAITE QUÉBEC	805,17 \$
202200335 (I)	9748	2022-06-07	278	REVENU DU QUEBEC	14 114,99 \$
202200336 (I)	9708	2022-06-07	344	CARQUEST WINDSOR LTÉE	4,82 \$
202200337 (I)	9724	2022-06-07	451	GROUPE HBG INC.	2 329,39 \$
202200338 (I)	9738	2022-06-07	454	ORIZON MOBILE	454,75 \$
202200339 (I)	9707	2022-06-07	476	CAISSE DESJARDINS DU VAL-SAINT-FRANCOIS	431,44 \$
202200340 (I)	9749	2022-06-07	482	SEAO	29,04 \$
202200341 (I)	9741	2022-06-07	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	8 043,81 \$
202200342 (I)	9754	2022-06-07	502	SYNDICAT CANADIEN FONCTION PUBLIQUE	392,82 \$
202200343 (I)	9725	2022-06-07	535	GROUPE SPORTS-INTER PLUS	85,37 \$
202200344 (I)	9733	2022-06-07	536	MEGABURO	433,06 \$
202200345 (I)	9711	2022-06-07	712	CONSTRUCTION RAYMOND MORIN	3 000,00 \$
202200346 (I)	9732	2022-06-07	848	MACKIE DIVISION RÉSIDENTIELLE	2 031,30 \$
202200347 (I)	9756	2022-06-07	879	TECHNOLOGIES CDWARE INC.	159,82 \$
202200348 (I)	9758	2022-06-07	893	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS	409,87 \$
202200349 (I)	9709	2022-06-07	907	CENTRE MECANIQUE WINDSOR	1 553,14 \$
202200350 (I)	9715	2022-06-07	965	DUPUIS MARYSE	159,83 \$
202200351 (I)	9699	2022-06-07	1066	ATELIER LAVOIE	91,98 \$
202200352 (I)	9729	2022-06-07	1117	LES SERVICES EXP INC.	4 013,78 \$
202200353 (I)	9710	2022-06-07	1121	CONSEIL REGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT	145,00 \$
202200354 (I)	9751	2022-06-07	1145	SNAP-ON TOOLS	981,48 \$
202200355 (I)	9739	2022-06-07	1222	PERMA ROUTE INC.	9 485,44 \$
202200356 (I)	9762	2022-06-07	1233	VIVACO GROUPE COOPERATIF	723,88 \$
202200357 (I)	9698	2022-06-07	1268	ARMSTRONG DANIEL	215,50 \$
202200358 (I)	9714	2022-06-07	1274	DSF INVESTISSEMENTS EN FIDUCIE	508,30 \$
202200359 (I)	9697	2022-06-07	1291	AQUATECH -SOCIETE GESTION DE L'EAU INC.	3 003,14 \$
202200360 (I)	9705	2022-06-07	1355	CAISSE DE DRUMMONDVILLE	21,06 \$
202200361 (I)	9727	2022-06-07	1357	LAROCHELLE MARYSE	811,52 \$
202200362 (I)	9704	2022-06-07	1358	CAIN LAMARRE SENCRL	1 383,41 \$
202200363 (I)	9706	2022-06-07	1365	CAISSE DESJARDINS DES SOURCES	620,64 \$
202200364 (I)	9752	2022-06-07	1366	SOLUTIONS SUPÉRIEURES LTÉE	525,05 \$
202200365 (I)	9713	2022-06-07	1367	DESLANDES PIER-ETIENNE	38,42 \$
202200366 (I)	9755	2022-06-07	1385	TECH-NIC RÉSEAU CONSEIL INC.	476,12 \$
202200367 (I)	9701	2022-06-07	1388	BANQUE NATIONALE DU CANADA	400,56 \$
202200368 (I)	9726	2022-06-07	1405	INDUSTRIELLE ALLIANCE	577,54 \$
202200369 (I)	9696	2022-06-07	1409	AEBI SCHMIDT CANADA INC.	280,54 \$
202200370 (I)	9712	2022-06-07	1417	COUCHE-TARD 1112	627,60 \$
202200371 (I)	9700	2022-06-07	1418	BANQUE DE MONTREAL - BMO	424,34 \$
202200372 (I)	9737	2022-06-07	1422	MYRROY DIVISION ESTRIE INC.	4 295,75 \$
202200373 (I)	9722	2022-06-07	1472	FQM ASSURANCES INC.	164,59 \$
202200374 (I)	9716	2022-06-07	1519	ENTRETIEN A. MAURICE INC.	640,15 \$
202200375 (I)	9744	2022-06-07	1525	PROVIGO WINDSOR	90,81 \$
202200376 (I)	9718	2022-06-07	1526	ENVIRO CONNEXIONS	16 934,59 \$
202200377 (I)	9717	2022-06-07	1528	ENTRETIEN STEVE MARCOTTE ENR.	1 121,01 \$
202200378 (I)	9736	2022-06-07	1529	MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER	162,84 \$
202200379 (I)	9728	2022-06-07	1530	LE PHARE NAUTIQUE.COM	3 635,36 \$
202200380 (I)	9759	2022-06-07	1531	VIGNEAULT DENIS	365,40 \$
202200381 (I)	9757	2022-06-07	1532	TREPANIER NIL	477,58 \$
				MACPEK	-5,80 \$

**Total des paiements**

**328 221,96 \$**

**SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001**  
**SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002**

**20 308.04\$**  
**11 482.07\$**

**180-06.2022 14.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION**

**CONSIDÉRANT QUE** chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer au montant de 328 221,96\$.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller René Lapierre, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers que soit adopté la liste des comptes à payer telle que déposée;

**ET QUE** la directrice générale soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

**ADOPTION : 6 POUR**

**\*\*\* 15.0 AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est traité.

**\*\*\* 16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 1<sup>e</sup> Madame Marie-Ève Frappier demande des informations concernant la pose du calcium. Monsieur le maire répond.
- 2<sup>e</sup> Madame Monia Laramée parle pour ses parents concernant la poussière dans le 5<sup>e</sup> rang. Monsieur le Conseiller Michel Frappier répond.
- 3<sup>e</sup> Monsieur Daniel Alix demande que le calcium soit épandu après l'épandage de fumier. Monsieur le maire répond. Monsieur le Conseiller Michel Frappier répond.
- 4<sup>e</sup> Madame Marie-Ève Frappier espère plus de calcium cette année. Monsieur le maire répond.
- 5<sup>e</sup> Monsieur Bertrand Gagnon demande la date du calcium. Madame la directrice des services municipaux répond.

**181-06.2022 17.0 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Il est proposé et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 13 juin 2022.

**ADOPTION : 6 POUR**

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Adam Rousseau, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.



---

Adam Rousseau, maire

---

Sylvie Champagne, directrice générale et  
greffière-trésorière

## COPIE DE RÉSOLUTION

Le 08 juin 2022

A une séance ordinaire du 06 juin 2022 et à laquelle sont présents le maire, Monsieur Adam Rousseau, Madame la Conseillère Cheryl Labrie, Messieurs les Conseillers Karl Frappier, Claude Paulin, Alexandre Roy, Michel Frappier et René Lapierre.

Madame Sylvie Champagne, directrice générale et greffière-trésorière  
Madame Jacynthe Bourget, directrice des services municipaux et greffière-trésorière adjointe

---

### **179-06.2022 13.1 SOUMISSION - PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS**

**CONSIDÉRANT** l'annonce d'une subvention de 17 234\$ du programme Nouveaux Horizons permettant l'installation d'une nouvelle rampe d'accès au centre communautaire France-Gagnon-Laprade ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une soumission ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission du 13 mai 2022 de Rénove & Fils inc. au montant de 17 990,00\$ excluant les taxes pour l'installation d'une nouvelle rampe d'accès en béton armé de 60 pouces par 32 pieds avec rampe en aluminium pour personne à mobilité réduite.

**ADOPTION : 6 POUR**

*Vraie copie certifiée conforme*

Sylvie Champagne,  
Directrice générale greffière-trésorière